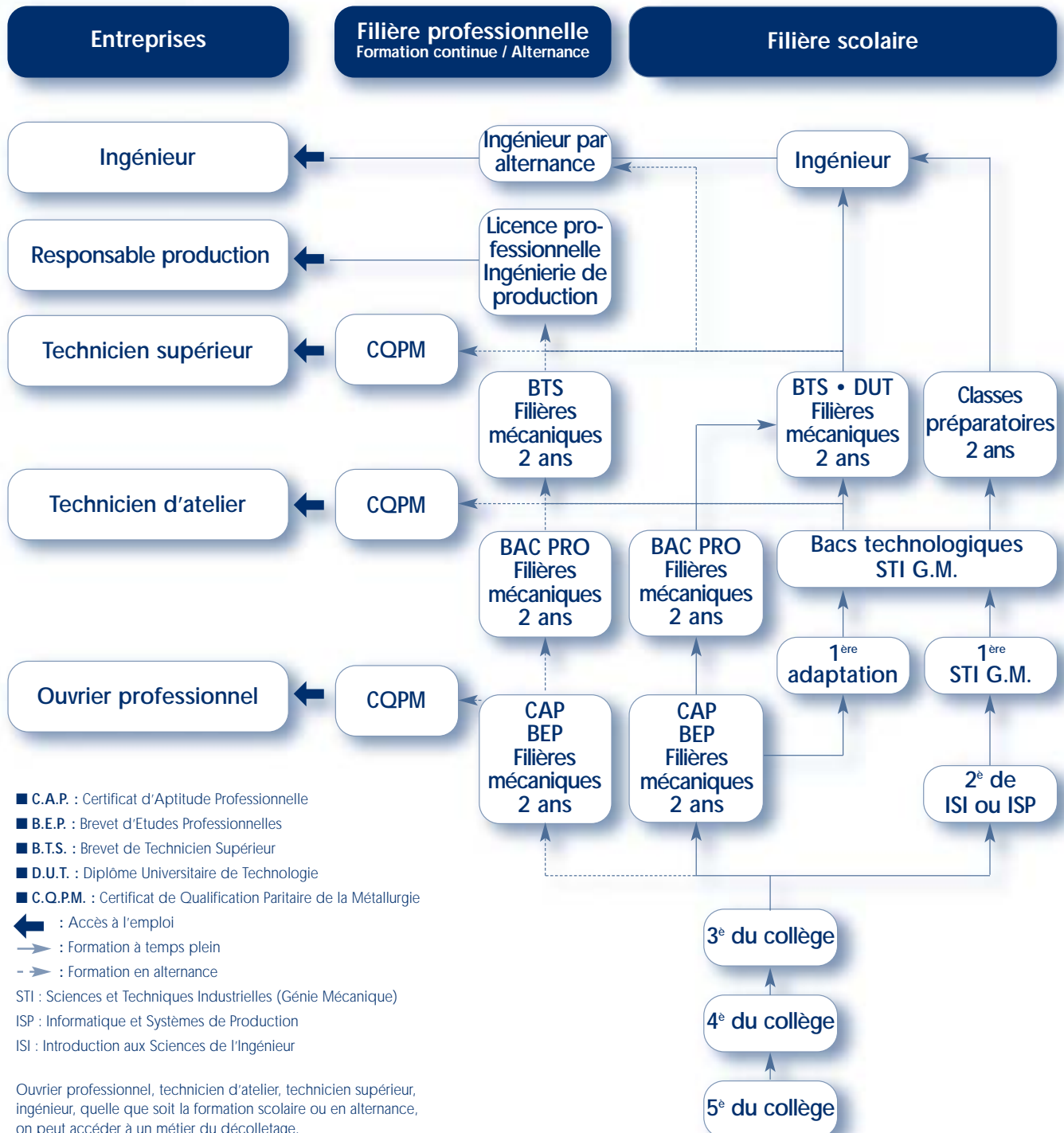


Les accès aux emplois du décolletage



- C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle
 - B.E.P. : Brevet d'Etudes Professionnelles
 - B.T.S. : Brevet de Technicien Supérieur
 - D.U.T. : Diplôme Universitaire de Technologie
 - C.Q.P.M. : Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie
 - ← : Accès à l'emploi
 - : Formation à temps plein
 - -> : Formation en alternance
- STI : Sciences et Techniques Industrielles (Génie Mécanique)
 ISP : Informatique et Systèmes de Production
 ISI : Introduction aux Sciences de l'Ingénieur

Ouvrier professionnel, technicien d'atelier, technicien supérieur, ingénieur, quelle que soit la formation scolaire ou en alternance, on peut accéder à un métier du décolletage. Comme on le constate ci-dessus, des "passerelles" sont établies entre les enseignements et offrent à chacun la possibilité d'améliorer sa qualification.

Les formations diplômantes et qualifiantes



Si les connaissances mécaniques restent la base des différents métiers dans l'industrie du décolletage, il devient impératif aujourd'hui d'acquérir des connaissances et des compétences dans d'autres domaines : l'informatique (CAO / DAO, programmation sur commande numérique, GPAO...), les automatismes, sans oublier les langues, sont des compétences complémentaires de plus en plus recherchées.

❖ DES DIPLÔMES À TOUS LES NIVEAUX

Le CAP

C'est une formation très professionnelle qui apporte un enseignement technologique et pratique en relation avec les attentes des entreprises. Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^{ème}. Le CAP Décolletage est l'un des derniers CAP existant dans l'Éducation Nationale.

Le BEP

C'est une formation plus large que le CAP, au niveau de l'enseignement général. Les enseignements sont à la fois théoriques et pratiques, et sont complétés par des stages en milieu professionnel. Malgré le regroupement de plusieurs BEP des métiers de la mécanique en un BEP "tronc commun" M.P.M.I. (Métiers de la Production Mécanique Informatisée) qui devra se poursuivre par une **spécialisation** en Bac Professionnel, le **BEP Décolletage** a conservé son identité et a été préservé.

Le Bac Professionnel

C'est une formation de professionnel ou de technicien pour l'atelier qui se prépare en 2 ans après un BEP (ou sous certaines conditions de niveau scolaire ou d'expérience professionnelle). La formation privilégie l'acquisition des techniques et des savoir-faire directement liés à l'exercice d'un métier (tour automatique multibroche et machines-outils à commande numérique pour la profession du décolletage). Ce Bac Professionnel a été conçu comme un diplôme d'insertion professionnelle, mais il permet éventuellement avec un bon dossier d'envisager la préparation d'un BTS.

Le Bac Technologique Industriel (S.T.I.)

C'est une formation en 3 ans après une classe de 3^{ème}, ou dans certains cas, en 2 ans après un BEP. Il est composé d'enseignement général, complété par un enseignement technologique et également des heures de pratique en atelier. Pour l'industrie du décolletage, l'option "Génie Mécanique" est la mieux adaptée. C'est aujourd'hui plus un tremplin pour une poursuite d'études qu'une formation de technicien. La poursuite des études se fait principalement vers un BTS ou un DUT.

Le BTS

Il se prépare en 2 ans après un bac. Il reste plus technique que théorique : la place à la technologie et aux travaux pratiques représente les 2/3 de l'horaire en 2^{ème} année. En plus d'un niveau d'études supérieur, il permet à la fois une spécialisation dans un domaine et une ouverture d'esprit plus large. Un stage en entreprise d'au moins 4 semaines est obligatoire entre les deux années. Plusieurs spécialités sont envisageables, mais les mieux adaptées pour l'industrie du décolletage restent les filières "productique" et "microtechnique".

Le DUT

Comme le BTS, le DUT se prépare en 2 ans après un Bac. Toutefois les études sont plus généralistes. En effet, si un BTS mène plus directement à la vie active, le DUT est davantage considéré comme un tremplin vers une formation supérieure. Il apporte cependant une formation scientifique et technologique poussée que complètent des stages en entreprises. Les spécialités les plus rencontrées dans le décolletage sont "Génie mécanique et productique" et "Organisation et gestion de la production".

La Licence Professionnelle

Il s'agit d'un diplôme de niveau 2 (Bac +3) accessible après un Bac +2, qui vise à spécialiser des techniciens. Une spécialité de cette Licence a été créée pour l'industrie du décolletage : "Ingénierie Industrielle, option ingénierie de production (Commande Numérique Multiaxes en décolletage)".

Diplôme d'ingénieur

Plusieurs écoles préparant des diplômes reconnus par la commission des titres approvisionnent l'encadrement de nombreuses entreprises. Selon les écoles, certaines forment en 5 ans après le Bac, d'autres en 3 ans après un DUT ou un BTS, d'autres encore en 3 ans après "Math sup" puis "Math spé".

L'ensemble de ces diplômes se préparent en formation initiale, à temps plein, mais la plupart d'entre eux peuvent également se préparer en alternance, sous contrat d'apprentissage, dans certains établissements (CFA ou UFA). Consulter les CIO pour connaître ces établissements.



❖ FORMATIONS ALTERNÉES

Les entreprises de la profession du décolletage (S.N.DEC) ont développé un certain nombre de Certificats Professionnels, C.Q.P.M. (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie), pour pallier le manque de main d'œuvre qualifiée dans ces métiers.

Les formations débouchent sur des niveaux post "BEP", post "Bac" ou post "Bac +2" selon le C.Q.P.M. choisi. Elles se préparent généralement en alternance avec une entreprise de décolletage : l'enseignement est dispensé par un centre de formation spécialisé, la pratique est réalisée dans l'entreprise.

Il existe 11 C.Q.P.M. relatifs à cette profession :

■ Régleur

- sur Tour Automatique Monobroche "Tourelle"
- sur Tour Automatique Monobroche "Poupée fixe"
- sur Tour Automatique Monobroche "Poupée Mobile" ou "Poupée Fixe à Combiné" ou "Poupée Fixe à Tourelle Revolver"

■ Technicien Régleur

- sur Tour Automatique Monobroche "Poupée Mobile"
- sur Tour Automatique Monobroche "Tourelle Revolver"
- sur Tour Automatique Monobroche "Poupée fixe"
- sur Tour Automatique Multibroche
- sur Machines-Outils à Commande Numérique de Décolletage
- sur Machines Transfert

■ Technicien Contrôle et Qualité en Décolletage et Micromécanique

■ Technicien Etudes et Méthodes en Décolletage

Pour tout renseignement sur les centres de formation, les dates de sessions, les financements possibles, contacter le S.N.DEC ou le C.T.DEC

■ Syndicat National du Décolletage (S.N.DEC)

2, avenue de Châtillon - 74300 CLUSES -
Tél. : 04 50 98 07 68 - Fax : 04 50 96 14 98
E-mail : sndec@sndec.com - Site web : www.sndec.com

■ Centre Technique de l'Industrie du Décolletage (C.T.DEC)

B.P. 65 - 74301 Cluses Cedex -
Tél. 04 50 98 20 44 - Fax 04 50 98 38 98
E-mail : infos@ctdec.com - Site web : www.1500tech.com

Le financement des formations



Dans l'industrie du décolletage, les voies de la formation sont nombreuses : la formation pour l'adaptation au poste de travail, la qualification professionnelle, la spécialisation, ou encore pour l'évolution professionnelle. Pour suivre l'évolution technologique, il est nécessaire de sans cesse s'adapter ; différentes possibilités sont offertes.

LES CONTRATS DE TRAVAIL DE TYPE PARTICULIER

Vous avez entre 16 et 25 ans révolus, quatre possibilités s'offrent à vous :

Le contrat d'apprentissage

Il permet de préparer un diplôme de l'Éducation Nationale tout en travaillant (du CAP au diplôme d'ingénieur). La formation a lieu dans un Centre de Formation pour Apprentis (CFA) entre 30 % et 50 % du temps. Le jeune bénéficie d'un double statut, à la fois étudiant (il suit autant de cours que ceux qui préparent ce diplôme en formation initiale) mais également salarié (il perçoit un salaire et est soumis aux mêmes règles que les salariés de son entreprise : règlement intérieur, congés payés...).

Le contrat de qualification

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de 6 à 24 mois. Il permet de se spécialiser, d'acquérir une qualification reconnue (ex. : C.Q.P.M. : Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) ou un titre homologué. Le jeune a un statut de salarié uniquement (il est soumis aux mêmes règles que les autres salariés de son entreprise). Un quart du temps de son contrat est consacré à la formation dans un centre de formation.

Le contrat d'adaptation

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois à 1 an, renouvelable une fois, ou à durée indéterminée. Ce contrat prévoit 200 heures minimum consacrées à une formation interne ou externe, afin d'adapter le jeune à son poste de travail. Le jeune a un statut de salarié.

Le contrat d'orientation

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois non renouvelable. Son objectif est de favoriser l'orientation professionnelle des jeunes de 16 à 22 ans rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils suivent une formation de 52 heures minimum les trois premiers mois, et de 104 heures les trois mois suivants.

Vous avez plus de 26 ans :

Le contrat de qualification adulte

Il s'agit du même type de contrat que celui concernant les jeunes de 16 à 25 ans, mais cette fois-ci réservé à des personnes de plus de 26 ans, demandeurs d'emploi. La personne concernée, pour y accéder, doit bénéficier d'un avis favorable du conseiller ANPE qui le suit. L'entreprise bénéficie de mesures particulières. La personne qui s'engage dans ce type de contrat bénéficie également d'un statut de salarié.



❖ LA FORMATION POUR SALARIÉS

Une fois embauché, le salarié peut toujours suivre des formations, continues (de courtes durées) ou alternées (de longues durées), mais cette fois le mode de financement diffère.

FORMATION EN ACCORD AVEC L'ENTREPRISE

Plan de formation :

Toute entreprise a l'obligation de verser ou de dépenser une contribution obligatoire sur ses salaires pour la formation. Chacune devrait établir un plan de formation, chaque année, pour l'adaptation, la spécialisation ou l'évolution professionnelle de ses salariés.

Plan de formation pour CDD

La contribution obligatoire sur les salaires pour la formation a été séparée en deux parties, dont une réservée pour les salariés en CDD. Ces fonds sont mutualisés par l'organisme collecteur, et servent à financer les formations des salariés qui en ont besoin et des entreprises qui en font la demande (voir conditions auprès de l'OPCAIM de votre département).

Capital de temps de formation (C.T.F.)

Une contribution est collectée et mutualisée par l'OPCAIM dont dépend l'entreprise. Les fonds servent à financer une partie de la formation et des salaires des salariés (sous condition de durée de la formation et d'ancienneté) qui suivent une formation relevant du plan de formation de l'entreprise, pour se perfectionner professionnellement, élargir ou accroître leur qualification.

FORMATION À L'INITIATIVE DU SALARIÉ

Congé Individuel de Formation (C.I.F.)

Tout salarié, avec un an d'ancienneté dans son entreprise et deux ans dans sa branche professionnelle, peut monter un dossier de projet de formation, à titre personnel, auprès de l'OPACIF (FONGECIF pour la Métallurgie) dont dépend son entreprise. En cas d'acceptation, le coût de la formation sera pris en charge, partiellement ou totalement, et sa rémunération sera maintenue pendant sa formation à 100 % pour les salaires bruts inférieurs à deux fois le SMIC.

Promotion sociale

Il existe des formations réalisées en dehors du temps de travail (cours du soir ou du samedi). Les inscriptions sont à l'initiative du salarié ou du candidat. Le coût d'inscription est modique. Il est possible de préparer un diplôme ou des modules de formation continue.

CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

C'est un établissement public d'enseignement par correspondance. Quel que soit votre âge et votre situation, il propose des cours de formation générale ou des préparations aux examens, du CAP au BTS.

Le CNED assure des enseignements en mécanique à des niveaux différents : Bac STI Génie mécanique, BTS Productique.

Reconversion professionnelle

Il existe un centre de reconversion pour handicapés physiques légers vers les métiers du décolletage (l'ENGLENNAZ). La formation débouche sur un C.F.P. reconnu par le ministère du Travail. Plusieurs métiers sont proposés.

LES ORGANISMES DE FORMATION SPÉCIFIQUES AU DÉCOLLETAGE

Pour les diplômés, voir les coordonnées des différents établissements scolaires au dos de la pochette.

C.T.DEC

Z.I. des Grands Prés
750 avenue de Colomby
B.P. 65
74301 CLUSES cedex
Tél. : 04 50 98 20 44
Fax : 04 50 98 38 98
e-mail : infos@ctdec.com
Internet : www.ctdec.com

■ Centre de l'Englennaz

B.P. 156
74303 CLUSES cedex
Tél. : 04 50 98 18 14
Fax : 04 50 96 38 56

AFPA

675 route de Macully
74330 POISY
Tél. : 04 50 46 20 02
Fax : 04 50 46 36 96

C2T VIMIEU

Rue Emile Zola
B.P. 94
80534 FRIVILLE cedex
Tél. : 03 22 60 20 20
Fax : 03 22 60 20 21

Pour les GRETA,
se renseigner auprès des
lycées de votre région.

CNED

B.P. 200
86980 FUTUROSCOPE cedex
Tél. : 05 49 49 94 94